

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.CollectionBoite_019-15-chem | Ecossais. Ferguson etc.ItemA. Ferguson. Essai sur l'histoire de la société civile, 1767 | L'inégalité et le gouvernement](#)

A. Ferguson. Essai sur l'histoire de la société civile, 1767 | L'inégalité et le gouvernement

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb019_f0360

SourceBoite_019-15-chem | Ecossais. Ferguson etc.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Ferguson, Adam](#)

Références bibliographiques[Ferguson, Essai sur l'histoire de la société civile](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

A. Foucault
Histoire de la "société" civile

L'intégrité de la gouvernance

I

La notion de "société" civile est une notion qui a été inventée par les philosophes de l'époque des Lumières. Elle désigne l'ensemble des associations, des clubs, des sociétés, des institutions qui se forment en dehors de l'État et de l'Église. Ces institutions jouent un rôle important dans la vie politique et sociale de la nation. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer, de se défendre, de participer à la vie publique. Elles sont donc une garantie de la liberté et de la démocratie.

1. L'origine historique. La notion de "société" civile a été inventée par les philosophes de l'époque des Lumières. Elle désigne l'ensemble des associations, des clubs, des sociétés, des institutions qui se forment en dehors de l'État et de l'Église. Ces institutions jouent un rôle important dans la vie politique et sociale de la nation. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer, de se défendre, de participer à la vie publique. Elles sont donc une garantie de la liberté et de la démocratie.

2. L'origine philosophique. La notion de "société" civile a été inventée par les philosophes de l'époque des Lumières. Elle désigne l'ensemble des associations, des clubs, des sociétés, des institutions qui se forment en dehors de l'État et de l'Église. Ces institutions jouent un rôle important dans la vie politique et sociale de la nation. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer, de se défendre, de participer à la vie publique. Elles sont donc une garantie de la liberté et de la démocratie.

173 2. "Antiquité" : la notion de "société" civile est une notion qui a été inventée par les philosophes de l'époque des Lumières. Elle désigne l'ensemble des associations, des clubs, des sociétés, des institutions qui se forment en dehors de l'État et de l'Église. Ces institutions jouent un rôle important dans la vie politique et sociale de la nation. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer, de se défendre, de participer à la vie publique. Elles sont donc une garantie de la liberté et de la démocratie.



3. "L'Europe" : la notion de "société" civile est une notion qui a été inventée par les philosophes de l'époque des Lumières. Elle désigne l'ensemble des associations, des clubs, des sociétés, des institutions qui se forment en dehors de l'État et de l'Église. Ces institutions jouent un rôle important dans la vie politique et sociale de la nation. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer, de se défendre, de participer à la vie publique. Elles sont donc une garantie de la liberté et de la démocratie.

174
 avoir que d'avoir celui de rester
 constater sa volonté. Nous aurons un chef d'œuvre
 que d'avoir imaginé de donner la préférence
 au bien de l'homme sur la vérité; et ce n'est
 que d'avoir mis en fait bien des fois la qualité de
 magistrat et de juge, que le h. n. n'est en fait
 aucun d'assumer à sa rigueur le gouvernement
 lui-même.

4. L'œuvre de l'homme est de donner ce qui l'on
 veut du monde de l'humanité à son bien le mieux de
 l'homme.

Revenu : nous ne le voyons pas. Mais
 que le monde en fait bien des fois la préférence
 le droit de l'homme et l'obligation de réprimer
 l'usage de l'homme sur l'usage collectif
 au bien qui est individuel.

Le monde n'est pas de l'homme, mais de l'homme.

"Le monde n'est pas de l'homme, mais de l'homme."

Le monde n'est pas de l'homme, mais de l'homme.

Le monde n'est pas de l'homme, mais de l'homme.